

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **OBJET DU RAPPORT - Donation d'œuvres à la Ville - Convention à conclure avec le Consortium - Convention de gestion à conclure entre la Ville et le Fonds Régional d'Art Contemporain Bourgogne**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1977, le Consortium s'est imposé rapidement comme lieu de référence pour sa réflexion critique sur la place et le rôle de l'art dans le tissu urbain, et pour sa contribution à la découverte d'artistes majeurs dès le début des années 1980.

Le Consortium souhaite faire don à la Ville d'une collection riche de plus de deux cents œuvres d'une centaine d'artistes internationaux, acquises pour la plupart au tout début de leur carrière, qui sera gérée dans un premier temps par le Fonds Régional d'Art Contemporain Bourgogne (FRAC), puis aura vocation à rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Dijon.

Le souhait d'une telle donation marque la volonté du Consortium de conserver et faire vivre cette collection à Dijon. Il fait écho à la politique de soutien à l'art contemporain portée par la Ville de Dijon. C'est pourquoi, la Ville et le Consortium se sont accordés sur la signature d'une convention de donation, définissant les modalités de mise en œuvre de celle-ci.

Il convient par ailleurs d'organiser les règles de gestion de la donation entre la Ville et le FRAC Bourgogne, par l'intermédiaire de son Musée des Beaux-Arts tant en matière de conservation, de restauration et de stockage, que pour les prêts et dépôts d'œuvres à venir.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la donation d'œuvres du Consortium à la Ville de Dijon, dans les conditions proposées ;

2 - donner votre accord à la gestion par le Fonds Régional d'art Contemporain Bourgogne de la collection pour les cinq prochaines années ;

3 - approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville et le Consortium d'une part, et la Ville et le Fonds Régional d'art Contemporain Bourgogne d'autre part, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

4 - m'autoriser à signer les conventions définitives ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**